

## Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

### **Demande d'autorisation préalable et d'indemnisation d'activité partielle**

[Accéder au Service en ligne](#)

Permet à l'employeur contraint de placer ses salariés en activité partielle de :

Déposer une demande d'autorisation préalable à la mise en chômage partiel auprès de la DDETS .

Et d'obtenir l'indemnisation.

Inscription gratuite, après saisie du numéro Siret de l'établissement concerné.

L'employeur peut suivre l'instruction du dossier et recevoir par mail l'notification de la décision.

Si la décision est favorable, l'employeur peut mettre les salariés en activité partielle et établir les demandes d'indemnisation sur internet tous les mois.



AGGLOMÉRATION

*Luberon Monts de Vaucluse*

*Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

*Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavillon*

*Tél. : [04 90 78 82 30](tel:0490788230)*